

Décret

Générale

colonial

Décret n° 07-270-1919 09/03/1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1919

Numéro JO
n° 270 du 30/04/1919

Date du numéro
30 avril 1919

VISAS

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est approuvé le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1919, arrêté en recettes et en dépenses, à la somme de 2.370.300 fr.

Art. 2

Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARÉ. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Henry SIMON.**